

le GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

LISEZ LE GUIDE !



DEPUIS JUILLET 2022, LA DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL VOUS PROPOSE LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC : NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE À TOUS EN APPORTANT DES INFORMATIONS, DES REPÈRES, DES RÉFLEXES PERMETTANT AUX UNS ET AUX AUTRES DE MIEUX CONNAÎTRE LEURS DROITS ET DEVOIRS POUR POUVOIR AGIR SI BESOIN DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES.

IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC. AFIN DE RÉALISER CES PUBLICATIONS, DES CHOIX SONT OPÉRÉS INVITANT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.

DE MÊME, LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC ENTEND VALORISER LES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE, AINSI QUE LE PARCOURS PERSONNEL DES UNS ET DES AUTRES VIA SA RUBRIQUE "PORTRAIT". DANS CHAQUE NUMÉRO, UNE CITATION LIÉE À LA NOTION DU MOIS ABORDÉE VOUS EST ÉGALEMENT PROPOSÉE.

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC SE VEUT UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT PUBLIC, QUELQUE SOIT SA CATÉGORIE. IL A POUR VOCATION D'ÊTRE LU PAR NUMÉRO D'APPARITION MENSUELLE. IL EST ACTUALISÉ CHAQUE MOIS. CE, EN FONCTION DES THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LE SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS, PAR DES AGENTS TOUS PANS CONFONDUS ET VALIDÉES PAR MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION.

Auteur : D.C.C / SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

N°19 FÉVRIER 2024

LA NOTION DU MOIS : " LA CARRIÈRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE "

Dans le 19ème numéro du "Guide de l'Agent Public", nous vous proposons comme notion "**la carrière dans la Fonction Publique**".

Pour l'élaboration de cette parution, nous avons bénéficié de l'appui précieux de **Monsieur Jacques ADA**, Directeur de la Gestion des Personnels et du Contentieux.

Le mot « carrière » trouve son origine dans l'expression italienne « carriera » qui signifie chemin de chars. L'origine du mot carrière fait également référence à d'autres expressions comme « **la voie où l'on s'engage** » et le « **cours de la vie** ». Par analogie, il serait possible de comparer le cheminement de la carrière d'un agent aux différents trajets empruntés par un char sur cette route de la vie : il peut avancer, reculer, s'arrêter, faire un détour...

Conformément aux dispositions de l'**article 107 de la loi n°01/2005 du 4 Février 2005**, portant Statut Général de la Fonction Publique, **la carrière est « l'ensemble des grades auxquels peut prétendre l'agent public et des garanties lui assurant la permanence de l'emploi ».**

L'**article 107** de la loi citée antécédemment différencie clairement, dans le déroulement de la carrière du fonctionnaire, la nomination dans un emploi permanent et la titularisation dans un grade de la hiérarchie qui entraîne le rattachement à un corps. Ce dernier peut comporter plusieurs grades, le grade étant subdivisé en un certain nombre de classes et chaque classe comprenant elle-même un certain nombre d'échelons.

La notion de carrière n'est pas la même dans toutes les Fonctions Publiques. Il existe en effet traditionnellement deux types de Fonction Publique dans le monde : **la Fonction Publique de type fermée**, c'est-à-dire une Fonction Publique de Carrière : le modèle français et **la Fonction Publique de type ouverte**, c'est-à-dire une Fonction Publique d'Emploi : le modèle anglo-saxon. Le Gabon a hérité du modèle français, c'est-à-dire d'une Fonction Publique où l'on déroule la carrière. Dans la Fonction Publique d'emploi, par contre, les agents sont recrutés pour occuper un emploi donné, ils n'ont pas de carrière à dérouler.

Dans un sens plus large, **la carrière** peut se définir comme la succession des postes occupés par un agent au cours de sa vie professionnelle. Cette succession de postes peut s'opérer au niveau fonctionnel (par l'occupation des fonctions de responsabilité), structurel (par l'occupation d'un poste de travail dans une structure administrative donnée ou géographique par le changement de département ministériel à travers soit la nomination ou la mise à disposition). La notion de carrière renvoie à la fois au passé, au présent et à l'avenir de l'agent dans la Fonction Publique. On parle de **plan de carrière**.

Un plan de carrière est une ligne directrice qui permet aux agents publics de l'Etat de mieux structurer leurs activités professionnelles, afin d'atteindre certains objectifs. Il permet aux individus dans une structure administrative donnée d'identifier des actions à accomplir en fonction de leurs compétences, leurs progrès, leurs ambitions, leurs projets, etc.

La carrière est statutaire, c'est - à - dire organisée par des textes appelés statuts. Le statut général de la Fonction Publique (**Loi n°01/2005 du 4 Février 2005**), pour ce qui concerne l'ensemble des agents publics, le statut général des fonctionnaires (**Loi n°8/91 du 26 Septembre 1991**), pour ce qui concerne les seuls agents publics ayant la qualité de fonctionnaire et le statut des agents contractuels de l'Etat (**Loi 3/88 du 31 Juillet 1990**). Il existe aussi des statuts particuliers par secteur d'activité.

Dans l'étude de la carrière du fonctionnaire, trois moments sont à considérer à savoir :

1) L'accès à la Fonction Publique ou recrutement, matérialisé par un arrêté portant intégration dans la Fonction Publique (pour les fonctionnaires) ou un arrêté portant engagement dans la Fonction Publique (pour les contractuels). Ce recrutement se fait sur concours et exceptionnellement sur titre ;

2) La période d'activité et les différents actes administratifs y relatifs entre autres :

— **la titularisation** pour le fonctionnaire est l'acte administratif qui met fin à la période de stage probatoire (1 à 2 ans). Son équivalence chez le contractuel est la confirmation qui est l'acte administratif qui met fin à la période d'essai (3 mois) ;

— **les avancements** : l'avancement d'échelon (c'est le passage d'un échelon inférieur à un échelon supérieur à l'intérieur de la même classe), l'avancement de classe (c'est le passage d'une classe inférieure à une classe supérieure à l'intérieur du même grade) et l'avancement de grade (c'est le passage du grade normal au grade supérieur) ;

3) La cessation définitive de fonction soit par la mise à la retraite, le décès, la radiation ou la révocation.

Le déroulement d'une carrière est un précieux sésame qui permet à l'agent public d'avoir une vie professionnelle épanouie et accomplie. La garantie d'emploi et une progression de carrière relativement assurée ne doivent pas emmener l'agent public à faire preuve de passivité ou même d'attentisme.

PORTRAIT

Pour illustrer la notion du mois de février 2024 sur **"la carrière dans la Fonction Publique"**, découvrons ensemble le portrait de **Monsieur Jacques ADA**, Administrateur Civil en Chef, Directeur de la Gestion des Personnels et du Contentieux et Enseignant vacataire à l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA).

Né le 24 Juillet 1970 à Makokou, capitale provinciale de l'Ogooué-Ivindo, province du Soleil levant, très tôt dans sa jeunesse, **Jacques ADA** s'intéresse à la religion, sa première passion. Sa foi chrétienne constitue la première motivation de sa carrière professionnelle.

Après ses études primaires à l'école catholique des garçons (Makokou) et secondaires au lycée d'Etat de Makokou, puis au lycée technique national Omar BONGO (LTNOB), le jeune élève intègre l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA) de Libreville, d'où il sortira major de sa promotion (**promotion Daniel ONA ONDO de 1996**). Sollicité par trois départements ministériels à sa sortie : la Primature, la Fonction Publique et le Ministère de l'Intérieur, il choisira de faire carrière au Ministère de la Fonction Publique pour, dit-il : **« essayer les larmes de ceux qui pleurent »**. Une petite anecdote : pendant qu'il faisait son stage rotatif de pré-insertion au Ministère de la Fonction Publique, l'étape de la Direction du Recrutement en Août 1995 a marqué son stage. En effet, il a vu deux usagers pleurer parce que leurs postes budgétaires n'étaient pas réservés. A l'époque, la Fonction Publique gérât les postes budgétaires. Il fit ce jour-là, la promesse de travailler dans ce Ministère, une fois ses études terminées. Promesse qu'il tient jusqu'à ce jour.

Quatre ans plus tard, en 2000, il repartira à l'EPCA et en sortira une fois de plus major de sa promotion (**promotion Louis Gaston MAYILA, en 2002**).

En 2005, il s'envolera pour le pays des hommes intègres, le BURKINA FASO, pour un stage de formation verticale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). Il en sortira en 2008, avec le Diplôme de Conseiller en Gestion des Ressources Humaines, Mention Très bien.

En 2012, il reprendra son bâton de pèlerin pour un autre stage à la Haute Ecole de Commerce et de Management (HECM) de Cotonou au Bénin. Il en sortira en 2014 major de sa promotion avec le Diplôme de Master en Administration et Gestion des Ressources Humaines.

Rentré au Gabon, il sera successivement promu :

- Chargé d'Etudes du Secrétaire Général, chargé des procédures administratives (2014-2015);
- Directeur Adjoint de la Gestion des Personnels et du Contentieux Intérimaire (Décembre 2015-Avril 2016) ;
- Directeur Adjoint de la Gestion des Personnels et du Contentieux (11 Avril 2016-28 Décembre 2023) ;
- Directeur de la Gestion des Personnels et du Contentieux (DGPC) (28 Décembre 2023-jusqu'à ce jour).

Autres états de services, il est membre du Bureau du Syndicat National de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (SYNAFOPRA) de 2008 à 2012. Il est l'initiateur du célèbre concept **« Deuil Syndical »**.

A travers le portrait de **Monsieur Jacques ADA** et ses états de services se trouve l'illustration de l'évolution d'une carrière.



CITATION DU MOIS



"Beaucoup de gens ont du talent, mais seul le travail permet de faire carrière".

Alice Parizeau (1930-1990), artiste, écrivaine, journaliste et criminologue québécoise d'origine juive polonaise.